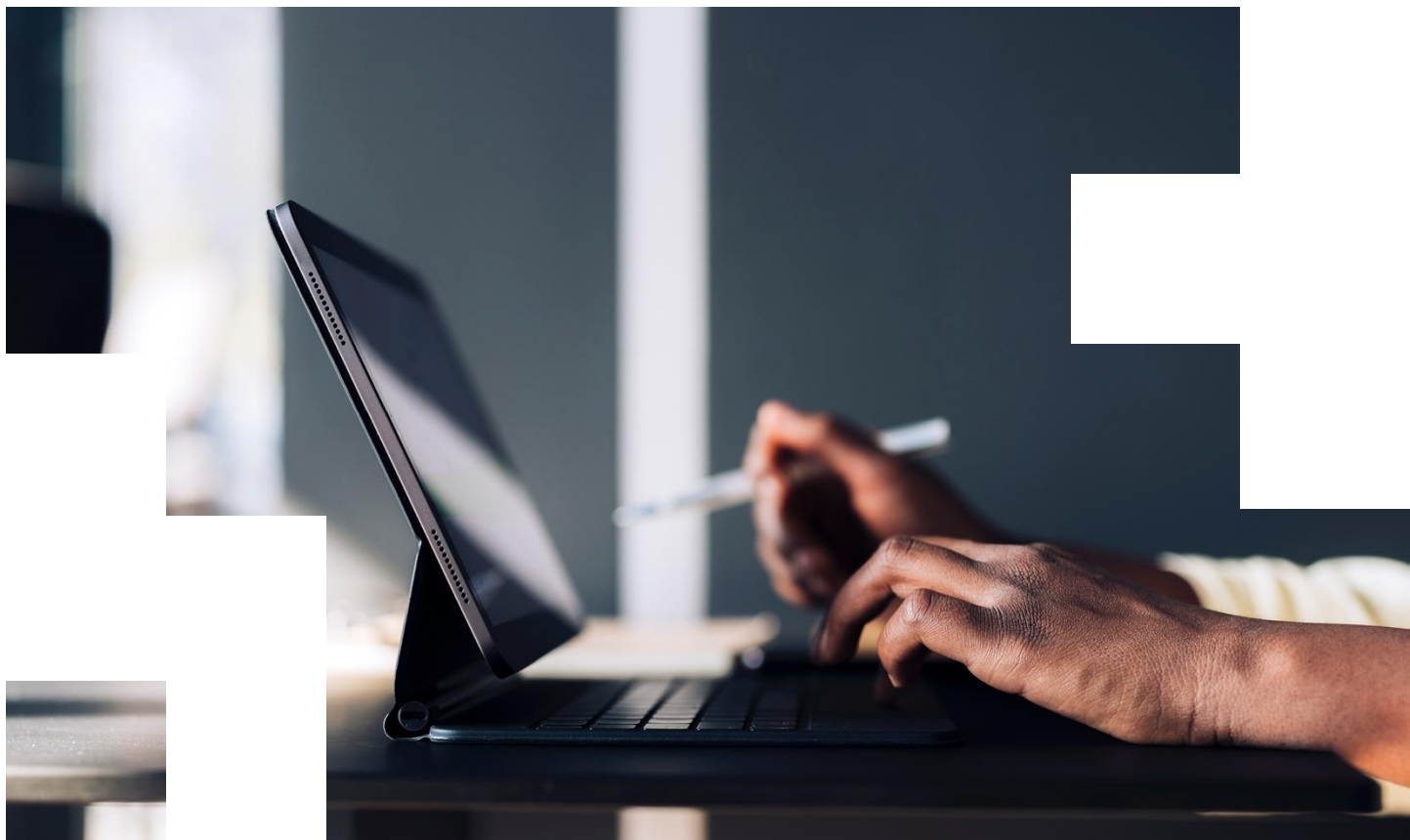




Guide pratique

Poste de travail personnel

L'introduction du dossier judiciaire électronique dans les autorités judiciaires modifie également les exigences posées aux postes de travail. Le travail se déplace du pupitre vers l'écran.

Cette fiche doit être considérée comme une aide à l'orientation afin de déterminer quel **équipement** pourrait être utile à votre organisation.

Il s'adresse en premier lieu aux dirigeants et/ou aux responsables informatiques des tribunaux et des ministères publics qui n'ont pas encore (entièrement) adapté leur équipement de poste de travail au travail numérique ou qui souhaitent le revoir. Dans de nombreuses organisations, la réorganisation du poste de travail devrait déjà avoir eu lieu.

1 Forme de travail : mobile ou "fixe" ?

Le **travail** indépendant du lieu prend de plus en plus d'importance. Déterminez pour votre organisation ou pour les différentes fonctions **quelle forme de travail (sur place ou souvent en déplacement) est la plus appropriée** et quel équipement est nécessaire. Les ordinateurs portables ou les ordinateurs portables 2-en-1 sont par exemple envisageables pour le travail mobile. Indépendamment de la forme de travail : le nombre croissant d'applications chargées pose des exigences élevées au matériel. Il est donc recommandé de se procurer **du matériel informatique performant**.

2 Accessoires adaptés à la forme de travail choisie ?

Selon la forme de travail (mobile ou fixe), les exigences en matière d'accessoires diffèrent. Voici quelques exemples :

- **ordinateur portable (mobile)** avec accessoires pour travailler sur place ou en déplacement, comme par ex :
 - o écran(s) supplémentaire(s) avec connexion pour l'ordinateur portable (station d'accueil)
 - o **station d'accueil** (dockingstation) adaptée (connexion rapide et simple entre un ordinateur portable et un écran ainsi que d'autres appareils)
 - o clavier et souris externes, headset pour les visioconférences, imprimante mobile
 - o accessoires de transport tels que sac, valise, serrures, etc.
- **ordinateur fixe** avec accessoires tels que
 - o un ou plusieurs écrans
 - o clavier & souris, headset pour les visioconférences, éventuellement caméra externe.
- une attention particulière doit être accordée **aux écrans**. L'ergonomie et le confort oculaire jouent également un rôle dans le choix. Ainsi, il convient de déterminer le nombre d'écrans et leur taille qui conviennent le mieux aux activités (par exemple, deux écrans ou un grand écran (incurvé)). À déterminer également si le choix doit être laissé au bon vouloir des utilisatrices et utilisateurs ou non.

3 Modularité dans l'acquisition de matériel ?

Outre la forme de travail qu'il convient d'identifier, la **modularité** de l'**acquisition de matériel est** un facteur essentiel dans la conception des postes de travail. Ainsi, il est parfois utile d'examiner la possibilité d'équiper tous les postes de travail d'un équipement mobile afin d'obtenir, grâce à **un équipement uniforme**, des effets positifs sur la maintenance, l'échange, le remplacement et, en fin de compte, sur la structure des coûts de l'acquisition du matériel.

4 Un mobilier adapté au travail numérique ?

En cas de travail accru à l'écran, un bureau réglable en hauteur et des chaises ergonomiques sont fortement recommandées.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et des informations sur des sujets connexes via : info@justitia.swiss et/ou consulter le [concept sur l'équipement matériel des postes de travail](#).